



Nombreux cdd consécutifs...

Par **GUGA66**, le **23/11/2010 à 17:06**

Bonjour,
Voilà 7 années consécutives que je travaille pour ma commune et que je bénéficie de très nombreux CDD en ayant à chaque fin de contrat la crainte de ne pas être renouvelée.
Ma première question: cela est-il légal?
Si je prenais la décision de ne plus me faire renouveler à la fin de mon contrat en cours bénéficierai-je bien d'allocations chômage à hauteur de 75% de mon salaire actuel?
Vous remerciant par avance bien chaleureusement
cordialement

Par **aliren27**, le **24/11/2010 à 09:56**

bonjour,
contrat de droit public ou privé ?

Par **GUGA66**, le **24/11/2010 à 15:20**

Bonjour,
il s'agit de contrats dans le public.
Cordialement

Par **aliren27**, le **24/11/2010 à 16:34**

bonjour,
sauf erreur de ma part, en droit public, au bout de 6 ans obligation de titularisation.
Demander au CDG de votre département. Il vous renseignera gratuitement.
Cordialement

Par **GUGA66**, le **24/11/2010** à **19:12**

je vous remercie, je vais poser la question à mon CDG.rnrnCordialement